

MODULE 11-12

Descriptif de module - IFFP

Désignation du module	Module 11-12 <i>Validation de la pratique d'enseignement et travail de diplôme.</i>
Filière(s) d'études	Enseignant-e-s à titre principal dans les écoles professionnelles. D 1800
Niveau du module	S
Type du module	M
Cours correspondants	<i>Cours 1: Atelier d'écriture: comment rédiger son travail de diplôme?</i> <i>Cours 2: Méthodologie de recherche</i> <i>Cours 3: Comment terminer son travail de diplôme? Terminer sa recherche et préparer la présentation orale.</i>
Nombre de crédits ECTS	10 ECTS
Heures de formation: - Enseignement présentiel - Etude individuelle - Procédure de qualification	300 heures 45 heures [60 périodes - 45 min.] 240 heures 15 heures
Standards PEC (*)	3.1 3.3 4.1 5.1 6.1
Objectifs de formation et compétences	Intégrer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les apports de cours et sa pratique d'enseignement professionnel dans une réflexion critique et distanciée. Traiter <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traiter un sujet de façon méthodique et approfondie. Conceptualiser <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conceptualiser une expérience pratique en faisant appel à des théories faisant partie des sciences de l'éducation: <ul style="list-style-type: none"> - réfléchir, en restant sur le plan théorique, à une question de pratique professionnelle et la transposer sur le plan didactique; - réfléchir, en se basant sur des concepts théoriques, à une situation concrète vécue dans la profession et l'évaluer.
Procédure de qualification	Module 11 - Leçon test Module 12 - Document écrit + (entretien d'évaluation) + présentation orale A choix: a. mémoire professionnel;

	b. dossier de formation et d'analyse du travail. <i>Voir procédure de qualification spécifique pour chaque production.</i>
Connaissances préliminaires exigées ou modules	D1800 – M1d à 10d
Modules subséquents	Les modules 11 et 12 sont des modules connexes.
Formations créditées (équivalences)	–
Mots-clés	Démarche réflexive – pratique professionnelle – explicitation – analyse de situation d'enseignement.
Observations	Les processus de qualification se différencient pour les M11 et M12

(*) **PEC:** plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle (OFFT – mai 2006)

MODULE 11-12

Programme du module - Lausanne

Filière	D-1800
Désignation du module	Module 11-12 <i>Validation de la pratique d'enseignement et travail de diplôme.</i>
Heures de formation	300 heures
Objectifs de formation et compétences	Intégrer les apports de cours et sa propre pratique d'enseignement professionnel dans une réflexion critique et distanciée. Traiter un sujet de façon méthodique et approfondie. Conceptualiser une expérience pratique en faisant appel à des théories qui font partie des sciences de l'éducation.
Contenus	Cours 1: Atelier d'écriture: comment rédiger son travail de diplôme? Cours 2: Méthodologie de recherche: <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Articulation théorie pratique, construction d'une réflexion argumentée;</i> ▪ <i>Questionnaire, entretien, carnet de bord, focus groupe, enregistrement, film.</i> Cours 3: Comment terminer son travail de diplôme? Terminer sa recherche et préparer la présentation orale.
Méthodes d'enseignement et d'apprentissage	Ateliers méthodologiques. Tutorat et accompagnement des étudiant-e-s (rendez-vous individuels, trois obligatoires). Suivi des étudiant-e-s dans leur démarche d'élaboration du travail de diplôme.
Travaux personnels exigés	Module 11 : Leçon test Module 12 : Rédaction d'un projet pour le travail de diplôme relevant soit du mémoire professionnel, soit du dossier de formation.
Connaissances préliminaires (cours ou modules exigés)	D1800 M1d à 10d
Bibliographie	Une bibliographie est transmises aux étudiant-e-s dans le cadre des ateliers

MODULE 11

Procédure de qualification - IFFP

Filière	Enseignant-e-s à titre principal dans les écoles professionnelles D 1800
Module	<i>Leçon test.</i>
Forme de l'examen (par ex.: examen oral, travail écrit, exposé, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation d'une leçon (écrit) 2. Observation de l'animation de la leçon préparée (oral) 3. Débriefing de la leçon (oral)
Modalités précises (nombre de pages, durée de la présentation ou de l'examen, délai de remise du travail/présentation orale, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La préparation de la leçon comprend un canevas de leçon ainsi que tous les documents utilisés durant cette leçon. L'entier du dossier doit parvenir à l'accompagnateur-trice (l'expert-e principal-e) au minimum trois jours ouvrables avant la leçon test. 2. La leçon est «observée» par l'accompagnateur-trice et un-e second-e expert-e sélectionné-e par ses soins. L'observation est réalisée sur la base d'une grille d'observation standardisée. 3. A l'issue de la leçon test et immédiatement après, le/la candidat-e et les deux expert-e-s se réunissent dans une salle réservée à cet effet. Ils/elles effectuent alors le débriefing qui débute toujours en donnant la parole au/à la candidat-e lui-même/elle-même. Celui-ci/celle-ci pose alors un regard critique sur sa prestation, ses points forts et les pistes d'amélioration. Il s'agit ici de regard métaréflexif indispensable à l'activité de tout-e enseignant-e. <p>Ces trois phases (préparation, animation et débriefing) composent les trois sections de la grille d'analyse qui permet de déterminer la note.</p> <p>A l'issue du débriefing, l'étudiant-e se retire et les deux expert-e-s déterminent la note sur la base de la grille. Ils/elles font ensuite rentrer le/la candidat-e et lui communiquent la note obtenue, ainsi qu'une appréciation et une argumentation orale. Le/la candidat-e et les deux expert-e-s signent alors un protocole d'examen indiquant les nom et prénom du/de la candidat-e et des deux expert-e-s, la date et heure de l'examen, l'établissement de formation dans lequel se déroule l'examen, le sujet de la leçon test, sa durée ainsi que la note obtenue.</p> <p>Le compte-rendu de la leçon test est envoyé au/à la candidat-e dans les deux semaines suivant la leçon test.</p> <p>La leçon test peut être agendée durant le dernier semestre de formation (de février à mai) de telle façon qu'un échec (F) laisse suffisamment de temps au/à la candidat-e pour se préparer à nouveau et se présenter à une seconde leçon test, voire à une troisième et dernière durant l'année scolaire en cours.</p>
Critères/indicateurs avec pondération (en vue de l'attribution de la note)	<p>Les critères et indicateurs sont fournis sur le document «Compte-rendu d'observation d'une leçon test».</p> <p>Les points sont répartis entre les trois moments de l'évaluation soit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la préparation;

	<p>2. l'animation;</p> <p>3. le débriefing.</p> <p><i>Voir grille d'évaluation</i></p>
<p>Modalités et délai de restitution des résultats (entretien personnel, etc.)</p>	<p>La note attribuée est indiquée par oral à l'étudiant-e immédiatement après sa détermination par les deux expert-e-s, donc quelques dizaines de minutes après la fin du débriefing. De même, l'argumentation est fournie par oral à ce moment.</p> <p>Le rapport complété et fourni sous forme écrite dans les deux semaines suivant le leçon test.</p>
<p>Observations (par ex. évaluation combinée avec un autre module)</p>	

MODULE 12 a

Procédure de qualification - Lausanne

Filière	Enseignant-e-s à titre principal dans les écoles professionnelles D 1800
Module	<i>Mémoire professionnel.</i>
Forme de l'examen (par ex.: examen oral, travail écrit, exposé, etc.)	Production d'un travail écrit. Présentation orale et publique de ce travail.
Modalités précises (nombre de pages, durée de la présentation ou de l'examen, délai de remise du travail/présentation orale, etc.)	Le mémoire professionnel doit compter environ 40 pages et 60 pages s'il est rédigé en duo (annexes non comprises). Interligne 1.0 ou 1.5. Police Times 12 ou Arial 11. Remise du travail environ un mois avant l'évaluation écrite du mémoire. Evaluation de l'écrit environ un mois et demi avant la fin de la formation, durant le (module 8) Evaluation de la présentation orale deux semaines après l'évaluation écrite.
Critères/indicateurs avec pondération (en vue de l'attribution de la note)	<p>Pour le document écrit:</p> <p>Le document</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualités rédactionnelles et structuration du texte ▪ Sources d'information et références <p>Contenus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification d'un problème ou d'une question en lien avec la situation professionnelle du/de la candidat-e ▪ Construction d'une problématique en lien avec le questionnement professionnel ▪ Utilisation et maîtrise des concepts théoriques ▪ Le travail témoigne d'une exigence méthodologique dans la production et le recueil des données ▪ Analyse et exploitation des données recueillies ▪ Existence d'un fil argumentaire cohérent et articulation pratique-théorie ▪ Conclusion <p>Pour la présentation orale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contenu et maîtrise du sujet ▪ Communication

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de distance ▪ Supports de la présentation ▪ Réponse aux questions ▪ Gestion du temps <p>Voir grille d'évaluation en annexe</p>
<p>Modalités et délai de restitution des résultats (entretien personnel, etc.)</p>	<p>Remise de la production écrite</p> <p>Le non-respect des délais est sanctionné par un échec.</p> <p>Le mémoire doit répondre aux exigences évoquées dans la grille d'évaluation de l'écrit contenant l'ensemble des critères d'évaluation et leurs indicateurs. L'évaluation porte sur la capacité de l'étudiant-e à tisser des liens et à rendre compte des articulations entre les dimensions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réflexions théoriques à partir d'une problématique en lien avec le domaine de la pédagogie professionnelle; ▪ données recueillies sur le terrain professionnel; ▪ analyse de ces données. <p>Entretien d'évaluation de la production écrite</p> <p>Dure environ 60 minutes et s'effectue en deux temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ auto-évaluation du/de la candidat-e (20 min). Celle-ci doit permettre aux candidat-e-s d'explicitier la démarche utilisée et de porter un regard critique sur leur travail. L'auto-évaluation peut permettre aux candidat-e-s de répondre à des questions telles que: pourquoi ce sujet vous a-t-il semblé important? Qu'avez-vous cherché à comprendre? Quelles ont été les difficultés rencontrées? Quel bilan tirez-vous de cette expérience? Comment pourrait-on améliorer, prolonger ce travail? Quelles perspectives s'ouvrent à la conclusion de ce travail? ▪ résultats de l'évaluation (acquis, non acquis, remédiation), suivi d'une discussion entre l'étudiant-e, l'expert-e et l'accompagnant-e; ▪ Si une remédiation est demandée, les modifications doivent être faites et approuvées avant l'évaluation de la présentation orale. En cas d'échec, le/la candidat-e représente le travail de mémoire pour la session suivante. <p>Evaluation présentation orale</p> <p>La réussite de l'évaluation du travail écrit est une condition pour se présenter à l'évaluation de la présentation orale.</p> <p>Présentation de 20 minutes ou 30 minutes par duo (15 minutes par étudiant-e), les candidat-e-s s'adressent aux collègues étudiant-e-s, en présence des expert-e-s et des accompagnant-e-s. La présentation orale permet de donner une vision des apports de la recherche dans la pratique professionnelle. A l'issue de la présentation, les candidat-e-s répondent durant dix minutes aux questions des expert-e-s, ainsi qu'à celles des étudiant-e-s.</p> <p>La présentation orale doit répondre aux exigences évoquées dans la <u>grille d'évaluation de l'oral</u>, contenant l'ensemble des critères d'évaluation et de leurs indicateurs. En résumé, l'évaluation de l'oral porte sur la clarté de l'exposé, la maîtrise conceptuelle, la pertinence des réponses et la capacité des deux candidat-e-s du duo à entrer en dialogue. Les résultats de l'évaluation (acquis, non acquis, remédiation) sont donnés à l'issue du</p>

	temps de questions.
Observations (par ex. évaluation combinée avec un autre module)	Module 12 réalisé avec choix entre l'option 12a et 12b

MODULE 12b

Procédure de qualification - IFFP

Filière	Enseignant-e-s à titre principal dans les écoles professionnelles D 1800
Module	<i>Dossier de formation et d'analyse du travail (DFADT).</i>
Forme de l'examen (par ex.: examen oral, travail écrit, exposé, etc.)	Production d'un travail écrit. Présentation orale (non publique) de ce travail.
Modalités précises (nombre de pages, durée de la présentation ou de l'examen, délai de remise du travail/présentation orale, etc.)	Le dossier de formation doit compter environs 30 à 40 pages (annexes non comprises). Interligne 1.0. Police Times 12. Remise du travail un mois et demi environ avant l'évaluation et la présentation orale. Présentation orale un mois et demi avant la fin de la formation.
Critères/indicateurs avec pondération (en vue de l'attribution de la note)	<p>Le dossier de formation nécessite l'analyse et l'explicitation du travail enseignant à travers le traitement de trois situations en lien avec les processus «apprendre» «former» et «enseigner». L'étudiant-e choisit ces trois situations dans le cadre de son travail enseignant professionnel, soit des situations non réglées qui le touchent et qui présentent un problème ou une énigme à résoudre. Le dossier doit comporter des séquences d'analyse de pratique et des liens avec des cours suivis en formation, ainsi que des références à des auteur-e-s sur des aspects théoriques précis. L'analyse pratique se présente sous la forme d'un récit où l'évocation du souvenir et l'outil de l'analyse du travail (P. Vermersch, phénoménologie de Husserl) explicitent la situation et en dégagent des pistes pour l'action. Dans un deuxième temps, l'analyse pratique est éclairée par des concepts théoriques issus des sciences de l'éducation. Enfin, ces concepts sont mis en discussion en référence à des auteur-e-s et à des cours suivis durant la formation DFAP.</p> <p>L'articulation entre théorie et pratique doit contribuer à la cohérence du travail et à déterminer des pistes pour l'action.</p> <p>Les critères pour l'évaluation du DFADT sont centrés sur la cohérence en matière de description, de compréhension et d'interprétation de la démarche du/de la candidat-e. Celle-ci doit s'avérer scientifique et néanmoins en prise avec sa propre subjectivité. La démarche proposée est celle de l'analyse du travail, problématique transversale à toute discipline, qui se réfère à l'ergonomie, à la psychologie cognitive et à la didactique professionnelle.</p> <p>Critères pour le document écrit Structure du dossier</p>

	<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descriptif autobiographique ▪ Explicitation du choix des situations <p>Développement de trois situations professionnelles comprenant chacune:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyse pratique; ▪ développement théorique; ▪ conclusion, <p>Synthèse</p> <p>Pour la présentation orale</p> <p>Communication</p> <p>Construction du dossier</p> <p>Acquis et perspectives</p> <p>Conclusion</p> <p><i>Voir grille d'évaluation en annexe</i></p>
<p>Modalités et délai de restitution des résultats (entretien personnel, etc.)</p>	<p>Remise de la production écrite</p> <p>Accompagnateur-trice et expert-e procèdent à la lecture pour la date de la présentation orale. L'expert-e et l'accompagnateur-trice sont tenu-e-s de se mettre d'accord sur la teneur et la pertinence des éventuelles remédiations à demander.</p> <p>Celles-ci doivent obligatoirement être accomplies dans le délai convenu avec l'étudiant-e. La non-prise en compte du contenu d'une remédiation telle que précisément demandée par les examinateurs-trices implique un échec.</p> <p>Evaluation présentation orale</p> <p>Présentation de 30 minutes. La personne candidate s'adresse à l'expert-e-s et à l'accompagnateur-trice. La présentation orale permet de donner une vision de la démarche suivie et de ses résultats. A l'issue de la présentation, le/la candidat-e répond durant 10 minutes aux questions des expert-e-s qui peuvent ainsi tirer au clair certains aspects de l'écrit.</p> <p>La présentation orale doit répondre aux exigences évoquées dans la <u>grille d'évaluation de l'oral</u>, contenant l'ensemble des critères d'évaluation et de leurs indicateurs. En résumé, l'évaluation de l'oral porte sur la clarté de l'exposé, la maîtrise conceptuelle, la pertinence des réponses et la capacité de situer son lien d'acteur-trice avec les situations traitées. Les résultats de l'évaluation (acquis, non acquis, remédiation) sont donnés à l'issue du temps de questions.</p>
<p>Observations (par ex. évaluation combinée avec un autre module)</p>	<p>Module 12 réalisé avec choix entre l'option 12a et 12b</p>